



COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2026

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le sept juillet deux Mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	15	
- présents :	14	Présents : BANCEL Béatrice, BEAUGENT Marlène, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Maryline, FOUGERE Gilbert, LEROI Nicolas, OBLETTE Sandra, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne, VIAL Pierre-Alexandre
- votants :	14	
Convocation en date du :		Absents excusés : FORISSIER Johan
02 juillet 2026		Secrétaire de séance élu : TISSEUR Fabienne
Affichée le :		
02 juillet 2026		

N° 2026D413**AFFECTATION DU RESULTAT : CUMUL DES RESULTATS
BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT**

Lors de sa séance du 5 mars 2026, le Conseil Municipal a approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il convient d'affecter ces résultats en tenant compte des besoins de financement identifiés pour l'exercice 2026, notamment pour couvrir le déficit de la section d'investissement.

En complément des délibérations n° 2026D104 et n° 2026D105, il est proposé d'affecter au compte 1068 le cumul des résultats du budget principal et du budget assainissement, pour un montant total de 599 185,57 €.

DECIDE, d'affecter au 1068 le cumul des résultats du budget principal et assainissement, pour un montant de 599.185,57 €.

La Secrétaire de Séance
Fabienne TISSEUR

ROZIER EN DONZY, le 09/07/2026
Signé : le Maire, Didier BERNE

